



# Assemblée générale

Distr. limitée  
5 février 2025  
Français  
Original : anglais  
Anglais, espagnol et français  
seulement

## Réunion régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes préparatoire au quinzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale

San José, 4-6 février 2025

### Projet de rapport

*Rapporteur* : Rodrigo Bertoglio Cardoso (Brésil)

**Additif**

## II. Recommandations (*suite*)

### B. Questions de fond et ateliers – Point 5 a) de l'ordre du jour

- Favoriser des stratégies de prévention de la criminalité innovantes et fondées sur des données factuelles au service du développement social, économique et environnemental (point 3 de l'ordre du jour) ; et bâtir des sociétés résilientes, en mettant l'accent sur la protection des femmes, des enfants et des jeunes : encourager la participation, l'éducation et la culture de la légalité (atelier 1)**

1. Une représentante du Secrétariat a présenté le point de l'ordre du jour dans un exposé liminaire. Des déclarations ont été faites par les représentantes et représentants des pays suivants : Argentine, Costa Rica, Chili, Colombie, Canada, Mexique, Pérou, Royaume des Pays-Bas, Guatemala, Guyana, Saint-Kitts-et-Nevis, Brésil et Uruguay. Des déclarations ont également été faites par l'observateur des Émirats arabes unis et par l'observatrice de Alliance of NGOs on Crime Prevention and Criminal Justice.

#### Résumé des délibérations

2. Au cours des discussions consacrées au point 3 de l'ordre du jour du Congrès, les orateurs et oratrices ont été nombreux à souligner la nécessité de promouvoir une approche de la prévention de la criminalité qui soit multidimensionnelle et qui fasse intervenir l'ensemble des pouvoirs publics, en coopération avec les différentes parties concernées. Certains ont mentionné, comme exemples de telles approches intégrées, l'action déployée conjointement par les services de santé, d'éducation et de soutien psychosocial, y compris dans les domaines de l'emploi et de la formation professionnelle, et la création d'espaces civiques regroupant une pluralité de services. On a fait observer que les stratégies de prévention de la criminalité devraient inclure des programmes de proximité bénéficiant de la collaboration d'intervenants locaux. Plusieurs orateurs et oratrices ont estimé qu'il fallait élaborer des politiques de prévention de la criminalité sur la base de données factuelles.



3. Plusieurs orateurs et oratrices ont indiqué que les politiques relatives à la prévention de la criminalité et à la justice pénale devaient tenir compte des besoins des femmes, des enfants, des personnes handicapées, des personnes âgées, des jeunes et des personnes en situation de vulnérabilité, ainsi que de celles et ceux qui subissent des formes de discrimination multiples et croisées. On a fait référence à des programmes pluridisciplinaires mettant l'accent sur les facteurs de protection pour les jeunes à risque tout en renforçant les capacités des autorités locales, dans les quartiers vulnérables, à lutter contre leur recrutement par des groupes criminels organisés.

4. Certains orateurs et oratrices, évoquant l'importance d'une coopération entre les communautés et les pouvoirs publics locaux et nationaux, ont présenté comme une bonne pratique l'élaboration de plans axés sur la prévention du crime et le développement au niveau local. La nécessité d'établir des rapports de confiance entre le système de justice pénale et les populations, y compris par l'intermédiaire d'une police de proximité, a été mentionnée. Les orateurs et oratrices ont considéré qu'il était important d'intégrer des mesures de prévention et de lutte contre la corruption dans le système de justice pénale.

5. Certains orateurs et oratrices ont souligné l'importance d'une utilisation responsable des technologies dans le cadre des programmes de prévention de la criminalité, et en particulier d'une utilisation éthique de l'intelligence artificielle, en veillant au respect des droits humains, y compris en matière de vie privée. On a également estimé que le recours à la technologie, notamment à l'intelligence artificielle, pouvait renforcer l'implication de certains acteurs marginalisés dans les efforts de prévention, même s'il convenait d'être prudent pour éviter les possibles effets négatifs des technologies en question, tels que les atteintes à la vie privée.

6. Plusieurs orateurs et oratrices ont évoqué l'importance des peines de substitution à l'emprisonnement. La nécessité de réduire la récidive grâce à des programmes de réinsertion reposant sur des données probantes a été soulignée par certains, tout comme l'importance de s'attaquer à la criminalité organisée dans les prisons. D'autres ont mis en garde contre le risque qu'il y aurait à s'appuyer exclusivement sur des approches punitives.

7. De nombreux orateurs et oratrices ont signalé qu'il était important de mettre en œuvre des programmes axés sur la prévention de la violence à l'égard des enfants, et de renforcer la protection et l'implication des enfants en vue de promouvoir une culture de la légalité et de la non-violence. À cet égard, on a fait référence à des programmes visant à encourager des valeurs et des comportements qui se distinguent des actes violents, axés sur la prise en compte des facteurs de risques et l'adoption de mesures de protection pour les jeunes.

8. Certains orateurs et oratrices ont évoqué la violence liée aux armes à feu, rappelant à cet égard que des programmes de désarmement ciblant les armes et les munitions étaient nécessaires. On a également mentionné la nécessité d'établir des cadres internationaux et régionaux pour lutter contre le trafic d'armes à feu, ainsi que le rôle que pouvait jouer la technologie dans la promotion de dispositifs efficaces d'enregistrement et de traçabilité des armes.

9. Certains orateurs et oratrices ont indiqué qu'il était important d'axer les politiques publiques sur les causes structurelles de la criminalité, en œuvrant à la protection et à la promotion des droits humains. On a souligné l'importance de réglementer l'emploi de la force par les responsables de l'application des lois, étant donné le caractère disproportionné et excessif du recours à la force contre des personnes qui subissent des formes de discrimination multiples et croisées. La nécessité de lutter contre le racisme et la xénophobie a aussi été mentionnée.

10. Il a également été question des difficultés de la coopération internationale lorsqu'il s'agissait d'enquêter sur des affaires d'abus sexuels sur enfants et de traite des personnes, qui se produisaient souvent par l'intermédiaire des réseaux sociaux.

## Résultat des délibérations

11. Les recommandations suivantes, qui n'ont pas été négociées par les personnes participantes, ont été formulées :

a) Soutenir de nouveaux travaux de recherche, renforcer les partenariats avec la société civile, promouvoir un véritable dialogue avec les populations touchées et assurer l'échange de connaissances et de bonnes pratiques, entre les pays et au sein même des pays, en ce qui concerne les stratégies de prévention de la criminalité qui reposent sur des données et des éléments factuels ;

b) Promouvoir des approches reposant sur une vision globale de la sécurité et visant à établir des sociétés dans lesquelles chacun et chacune est en sécurité, a un sentiment d'appartenance et dispose de possibilités de participation, et dans lesquelles les individus et leurs familles sont en mesure de satisfaire leurs besoins en matière d'éducation, de soins de santé, d'alimentation, de logement, de revenu et d'expression sociale et culturelle, aujourd'hui et à l'avenir ;

c) Promouvoir l'utilisation de données désagrégées pour contribuer à une prise de décision juste, inclusive et efficace dans l'élaboration des mesures de justice pénale, notamment dans le cadre d'initiatives axées sur la prévention de la criminalité, en vue de réduire la surreprésentation dans le système de justice pénal des groupes marginalisés, des personnes en situation de vulnérabilité et des communautés autochtones ;

d) Financer des projets axés sur les facteurs de risque et de protection qui sont à l'œuvre chez les personnes en situation de vulnérabilité, en réduisant la violence dans les communautés défavorisées grâce à des politiques publiques liées à l'éducation, à la culture, au sport, à la santé et au développement socioéconomique, envisagées comme des mécanismes contribuant à prévenir la criminalité et à promouvoir une culture de la légalité ;

e) Mettre au point et utiliser de manière responsable des outils technologiques innovants pour renforcer la transparence et la mise en œuvre de stratégies de prévention de la criminalité qui soient fondées sur des données factuelles, avec l'objectif de produire des réponses intégrées et interinstitutions tenant compte de la variété des facteurs propices à l'activité criminelle ;

f) Combattre et prévenir les actes d'abus sexuels et d'exploitation sexuelle visant des enfants, y compris en ligne et dans le contexte du tourisme, en élaborant des programmes de sensibilisation, en soutenant les efforts qui visent à réduire la stigmatisation associée à la dénonciation de ces crimes, et en mettant au point des stratégies pour faire évoluer les connaissances, les attitudes et les pratiques culturelles qui conduisent à justifier ou à tolérer l'offre et la demande de contenus présentant des abus sexuels sur enfant ou l'exploitation sexuelle d'enfants ;

g) Faciliter l'échange de données d'expérience et de bonnes pratiques en ce qui concerne la prévention des actes d'abus sexuels et d'exploitation sexuelle visant des enfants ainsi que la protection et l'aide à apporter aux victimes, en particulier dans les zones frontalières, et resserrer la collaboration avec les parties concernées, y compris les prestataires de services du secteur privé, afin que les contenus présentant des abus sexuels sur enfant ou l'exploitation sexuelle d'enfants soient retirés de leurs plateformes ;

h) Veiller à ce que les cadres juridiques internes empêchent les victimes de la traite des personnes d'être poursuivies ;

i) Lutter contre la discrimination et la xénophobie à l'égard des migrants, y compris les femmes et quel que soit leur statut migratoire, et redoubler d'efforts pour établir des voies de migration régulières afin de prévenir la criminalité ;

j) Renforcer les programmes de prévention de la violence contre les enfants au moyen de politiques multisectorielles conçues pour promouvoir les droits de l'enfant, et envisager l'adoption d'approches différenciées pour les enfants et les

adolescents, en fonction du développement de leurs capacités et conformément à la Convention relative aux droits de l'enfant ;

k) Élaborer des politiques de sécurité antidiscriminatoires qui empêchent le profilage racial et l'usage disproportionné de la force contre les communautés marginalisées, en veillant à ce que les systèmes de justice pénale assurent à toutes et tous une protection égale devant la loi ; et renforcer les cadres juridiques et les mécanismes de responsabilisation concernant l'emploi de la force par les responsables de l'application des lois, conformément aux normes internationales relatives aux droits humains, en prévoyant des mécanismes de responsabilisation, tout en luttant contre le profilage racial et en garantissant une protection égale à tous les groupes de population ;

l) Soutenir les efforts de prévention tertiaire visant à assurer la réadaptation et la réinsertion des personnes délinquantes, y compris dans les établissements pénitentiaires, et élargir les partenariats public-privé afin d'offrir des possibilités d'emploi et de réinsertion sociale durables aux personnes en situation de vulnérabilité ;

m) Renforcer les mesures de justice pénale visant à combattre la violence fondée sur le genre, s'attaquer aux environnements et aux conditions propices à ce type de violence, créer des environnements favorables aux victimes de violence domestique et à leurs familles afin de réduire autant que possible les risques de victimisation secondaire lorsqu'elles sont en contact avec le système judiciaire, et renforcer les mesures de justice pénale qui tiennent compte des questions de genre et qui répondent aux besoins spécifiques des femmes, tout en promouvant la parité des sexes dans le système de justice pénale ;

n) Renforcer les capacités des institutions chargées de lutter contre le trafic d'armes à feu, notamment en accentuant les contrôles aux frontières et en envisageant la possibilité de recourir à des technologies de pointe pour assurer l'enregistrement, le contrôle et la traçabilité, et s'attaquer à la corruption au sein des systèmes de justice pénale afin de renforcer la confiance de la population envers ses institutions ;

o) Renforcer les services de renseignement financier et le secteur bancaire pour être en mesure de détecter les paiements suspects et de bloquer les paiements effectués par des personnes suspectées d'avoir commis des infractions.

---